

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 12 décembre 2023, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 20 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 12 décembre 2023, 20 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2.1 Présentation du budget 2024

2.2 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

2.3 Présentation du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

2.4 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

23-12-388 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Présentation du budget 2024

Monsieur le maire et la directrice du service des finances et des technologies de l'information présentent le budget de la Ville pour l'année 2024.

Les citoyens sont notamment informés des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2024 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

23-12-389 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT la présentation du budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, au montant de 18 422 894 \$, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un document explicatif du budget soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

Présentation du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

Monsieur le maire et le directeur général présentent le programme triennal des immobilisations projeté pour les années 2024, 2025 et 2026.

23-12-390 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

CONSIDÉRANT la présentation du Programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un document explicatif du Programme triennal des immobilisations soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-cinq (25) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Une période de questions a eu lieu après la présentation du budget et du programme triennal des immobilisations. Cette période de questions s'est terminée à 20 h 50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-12-391 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 50.

(s) Christian Marin

(s) Manon Thériault

M. Christian Marin, maire

Me Manon Thériault, greffière



**Prévisions budgétaires
Résultats détaillés
Exercice se terminant le 31 décembre 2024**

Budget	
	2024
<u>Revenus</u>	
Taxes foncières	11 148 293 \$
Tarifications et taxes de répartitions locales	2 429 828 \$
Compensations tenant lieu de taxes	162 993 \$
Transferts	576 009 \$
Services rendus	1 109 608 \$
Imposition de droits	2 596 163 \$
Intérêts	400 000 \$
Autres revenus	- \$
Total des revenus	18 422 894 \$

Budget	
	2024
<u>Dépenses</u>	
Administration générale	4 605 975 \$
Sécurité publique	3 790 598 \$
Transport et réseau routier	2 919 054 \$
Hygiène du milieu	1 795 308 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	615 616 \$
Loisir, culture et vie communautaire	2 191 237 \$
Frais de financement	1 773 930 \$
Remboursement de la dette	1 760 125 \$
Affectations	(1 028 949) \$
Total des dépenses	18 422 894 \$

No. projet	Nature du projet	Titre	Coûts			
			2024	2025	2026	TOTAL 2024-2025-2026
LOI22-010	Bâtiments	AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE	- \$	150 000 \$	1 650 000 \$	1 800 000 \$
ST21-027	Bâtiments	REG-439 CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL	9 000 000 \$	1 000 000 \$	- \$	10 000 000 \$
ST21-028	Bâtiments	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE	250 000 \$	5 250 000 \$	500 000 \$	6 000 000 \$
ST21-029	Bâtiments	CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE	- \$	300 000 \$	- \$	300 000 \$
	Total Bâtiments		9 250 000 \$	6 700 000 \$	2 150 000 \$	18 100 000 \$
INC24-010	Équipements	ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE INCENDIE	70 000 \$	- \$	- \$	70 000 \$
INC24-011	Équipements	ACQUISITION D'UNE LAVEUSE ET SÈCHEUSE POUR LA CASERNE	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$
INC24-018	Équipements	ACQUISITION D'UNE NOUVELLE AUTOPOMPE POUR L'UNITÉ 228	- \$	900 000 \$	- \$	900 000 \$
INC24-022	Équipements	ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT, CASQUES ET BOTTES	34 000 \$	- \$	- \$	34 000 \$
LOI23-014	Équipements	RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS PARCS ET TERRAINS SPORTIFS	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
LOI23-016	Équipements	ACQUISITION ÉQUIPEMENTS DÉCORATIFS EXTÉRIEURS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
LOIS24-019	Équipements	AJOUT DE RAYONNAGE À LA BIBLIOTHÈQUE	18 000 \$	- \$	- \$	18 000 \$
LOIS24-020	Équipements	ACQUISITION D'UNE BORNE D'AUTOPRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE	10 495 \$	- \$	- \$	10 495 \$
LOIS24-021	Équipements	ACQUISITION DE STATIONS DE TRAVAIL À LA BIBLIOTHÈQUE	5 925 \$	- \$	- \$	5 925 \$
LOI24-023	Équipements	ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE COMPLEXE ÉLODIE-P.-BABIN	300 000 \$	- \$	- \$	300 000 \$
ST21-030	Équipements	DÉPLOIEMENT DU PLAN SIGNALÉTIQUE	170 000 \$	60 000 \$	- \$	230 000 \$
TP22-005	Équipements	MODIFICATION DU VÉHICULE 20-01	120 000 \$	- \$	- \$	120 000 \$
TP22-007	Équipements	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE GARAGE MUNICIPAL	250 000 \$	50 000 \$	- \$	300 000 \$
TP22-008	Équipements	REMPLACEMENT DU VÉHICULE 12-02 - CAMION CUBE AQUEDUC	- \$	400 000 \$	- \$	400 000 \$
TP23-003	Équipements	ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
	Total Équipements		1 078 420 \$	1 490 000 \$	80 000 \$	2 648 420 \$
ST21-018	Infrastructures	CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - SECTEUR CENTRAL	350 000 \$	3 000 000 \$	- \$	3 350 000 \$
ST21-020	Infrastructures	REG-450 RÉFECTION DE RUES - BERNARD, LUCIEN, DENEAULT	6 759 000 \$	- \$	- \$	6 759 000 \$
ST21-026	Infrastructures	RECONSTRUCTION DE L'EX-PONT DUPUIS (PISTE CYCLABLE)	- \$	60 000 \$	650 000 \$	710 000 \$
ST21-038	Infrastructures	STABILISATION DES BERGES - RANG SAINT-ANDRÉ - ENTRE LE #116 ET LA LIMITE MUNICIPALE (4 KM)	- \$	325 000 \$	325 000 \$	650 000 \$
ST21-045	Infrastructures	ACQUISITION DE TERRAINS - SECTEUR CENTRAL	- \$	300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
ST21-047	Infrastructures	VIDANGE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS	- \$	825 000 \$	- \$	825 000 \$
ST21-064	Infrastructures	PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SAINT-JOSEPH NORD, ROULLIER, GERMAINE ET GILLES	- \$	150 000 \$	9 600 000 \$	9 750 000 \$
ST22-003	Infrastructures	REG-444 - PDI - LOT 2 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	20 000 000 \$	16 000 000 \$	- \$	36 000 000 \$
ST22-019	Infrastructures	STATIONNEMENT COMPLEXE ÉLODIE-P.-BABIN	- \$	600 000 \$	- \$	600 000 \$
ST22-020	Infrastructures	CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA ROUTE ÉDOUARD-VII ENTRE GEORGES HENRI ET MARTIN	- \$	- \$	500 000 \$	500 000 \$
ST-22-021	Infrastructures	ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC	200 000 \$	415 000 \$	6 500 000 \$	7 115 000 \$
ST23-007	Infrastructures	AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE	100 000 \$	400 000 \$	- \$	500 000 \$
ST23-008	Infrastructures	RÉFECTION DE PAVAGE - RUE MARTHE ET DE GAULLE	- \$	- \$	6 800 000 \$	6 800 000 \$
ST23-009	Infrastructures	REG-444 - PDI - DÉPLACEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES - PARC INDUSTRIEL	350 000 \$	- \$	- \$	350 000 \$
ST23-023	Infrastructures	REG-444 - PDI - LOT 6 - CONSTRUCTION D'UN PONT	500 000 \$	5 500 000 \$	- \$	6 000 000 \$
ST23-024	Infrastructures	CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA ROUTE ÉDOUARD-VII - ENTRE PERRON ET CR. DU PARC	- \$	300 000 \$	- \$	300 000 \$
ST23-026	Infrastructures	PDI - LOT 4 - BOUCLAGE RÉSEAUX	1 700 000 \$	- \$	- \$	1 700 000 \$
ST24-001	Infrastructures	PDI - LOT 1 - ABAISSEMENT DES REGARDS	- \$	- \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
ST24-002	Infrastructures	REAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE ÉDOUARD VII ENTRE BERNARD ET CAMPEAU	- \$	- \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
ST24-003	Infrastructures	SCARIFICATION ET ELARGISSEMENT DES RUES JEAN, DUPUIS ET PAUL	1 552 330 \$	- \$	- \$	1 552 330 \$
ST24-004	Infrastructures	RÉFECTION DE LA RUE FOURESTIER	- \$	- \$	500 000 \$	500 000 \$
ST24-005	Infrastructures	STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE (2800 RTE ÉDOUARD VII)	- \$	671 920 \$	- \$	671 920 \$
ST24-006	Infrastructures	REAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE ÉDOUARD-VII - PARC INDUSTRIEL	- \$	250 000 \$	2 500 000 \$	2 750 000 \$
ST24-009	Infrastructures	PDI - LOT 5 - POSTE MONETTE	- \$	800 000 \$	- \$	800 000 \$
ST24-012	Infrastructures	RÉFECTION DE RUE - BENOIT	- \$	1 000 000 \$	- \$	1 000 000 \$
ST24-013	Infrastructures	STABILISATION DES BERGES - RANG SAINT-ANDRÉ - 194	350 000 \$	- \$	- \$	350 000 \$
ST24-014	Infrastructures	STABILISATION DES BERGES - RANG SAINT-ANDRÉ - 182	280 000 \$	- \$	- \$	280 000 \$
ST24-015	Infrastructures	RÉHABILITATION DE DEUX PONCEAUX	260 000 \$	- \$	- \$	260 000 \$
ST24-016	Infrastructures	GAINAGE DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR LA MONTÉE MONETTE	100 000 \$	- \$	- \$	100 000 \$
TP23-004	Infrastructures	DÉPLACEMENT DES POTEAUX ÉLECTRIQUES - NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL	- \$	250 000 \$	- \$	250 000 \$
TP23-005	Infrastructures	RÉFECTION DE CHAUSSÉES	100 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	500 000 \$
URBA-23-015	Infrastructures	RETRAIT DE POTEAUX - MONTÉE MONETTE	- \$	175 000 \$	- \$	175 000 \$
	Total Infrastructures		32 601 330 \$	31 221 920 \$	30 375 000 \$	94 198 250 \$
LOI22-012	Parcs	AMÉNAGEMENT HALTE-REPOS - PARC LINÉAIRE	- \$	300 000 \$	- \$	300 000 \$
LOI23-018	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC AUX OISEAUX	- \$	100 000 \$	- \$	100 000 \$
LOIS24-007	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC ARION	- \$	- \$	500 000 \$	500 000 \$
LOIS24-008	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC CAMPEAU	- \$	- \$	500 000 \$	500 000 \$
ST21-024	Parcs	REG-432 BOUCLAGE PISTE CYCLABLE- PARC LINÉAIRE	3 200 000 \$	- \$	- \$	3 200 000 \$
ST21-032	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC GÉRARD-LAFRAMBOISE	- \$	580 000 \$	1 933 000 \$	2 513 000 \$
ST21-069	Parcs	REAMÉNAGEMENT PARC JEAN-PAUL DUPUIS	- \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$
ST21-070	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC HERVÉ PERRIER - PHASE I	- \$	500 000 \$	- \$	500 000 \$
ST21-080	Parcs	CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - ROUTE ÉDOUARD-VII	1 000 000 \$	1 000 000 \$	- \$	2 000 000 \$
ST23-010	Parcs	AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE INONDABLE - RIVIÈRE SAINT-JACQUES	- \$	200 000 \$	1 500 000 \$	1 700 000 \$
LOIS24-008	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC MONETTE	- \$	- \$	600 000 \$	600 000 \$
TP21-075	Parcs	REMPLACEMENT D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLE	290 000 \$	- \$	- \$	290 000 \$
	Total Parcs		4 490 000 \$	2 680 000 \$	5 333 000 \$	12 503 000 \$
FIN22-001	Technologies de l'information	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	75 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	175 000 \$
FIN22-002	Technologies de l'information	ACQUISITION DE CAMÉRAS IP ET LOGICIEL DE GESTION	100 000 \$	- \$	- \$	100 000 \$
GRF23-021	Technologies de l'information	ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE	30 000 \$	- \$	- \$	30 000 \$
	Total Technologies de l'information		205 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	305 000 \$
	Total général		47 624 750 \$	42 141 920 \$	37 988 000 \$	127 754 670 \$

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 23-12-390
80 -